

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

ST. 88/136
Objet

CREATION D'UN CENTRE
REGIONAL D'AIKIDO
Demande de subventions

DATE DE CONVOCATION
6 Décembre 1988

DATE D'AFFICHAGE
6 Décembre 1988

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 25

Nombre de votants 30

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT HUIT
le DOUZE DECEMBRE

à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. TAP-BOUTET-MOST-BUSSEREAU-DAUZIDOU-BENOIT Mme: LAFAYE-BUCHET Adjoints M. BARBAT-Mlle BARRAUD-DUCHERON-MM. BASSOU-BIROLLEAU-CANAU-Mme CENAC-M. COUNIL- Mme DE GAYE-MM. LACOTTE-LEGUEUT MARCONI-MONNARD-PAPEAU-POTENNEC-RIVES-ROUDOT-THOMAS Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LAPERCHÉ par Mme LAFAYE
M. REVOLAT par M. MARCONI
Mme FUNTAN par M. MONNARD
Mme JEAN par M. ROUDOT

ABSENTS : Mme DEVIGNE Excusée
Mme GAUDIN Excusée
M. GEOFFROY

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE
22 DEC. 1988
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

Monsieur POTENNEC a été élu Secrétaire de Séance.

M. le Général BARBAT quitte la séance et donne pouvoir à Mme DE GAYE.

M. le Rapporteur expose :

La section AIKIDO du ROYAN-OCEAN-CLUB et la Fédération Française d'Aïkido et de Budo envisagent de créer à ROYAN un Centre Régional de rencontres d'Aïkido, afin de mettre en place une école de perfectionnement des cadres pour assurer le suivi des ceintures marron, ceintures noires et supérieures, et préparer les futurs professeurs au diplôme de monitorat et de Brevet d'Etat.

ROYAN a été choisi dans le cadre de sa politique de ville de Revitalisation, pour son ensoleillement, son site et ses possibilités d'accueil (Centre d'Hebergement Sportif).

En outre, la section AIKIDO de ROYAN est en 1986 le premier club national à obtenir 13 promotions ceintures noires, dont 5 deuxième "dan" ce qui donne un atout remarquable et un appui pour la mise en place d'une école de cadres et un lieu de recyclage pour les enseignants Européens.

Un projet a été présenté par le Club qui prévoit la construction d'un dojo spécialisé et des vestiaires contigus.

./.

L'implantation de ce projet pourrait être envisagée sur des terrains propriété de la Ville situés à Faupigné.

Le coût du projet est estimé à Deux millions de francs T.T.C.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette opération et de solliciter du Conseil Régional et du Conseil Général des subventions au taux maximum.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

DECIDE :

- d'approuver le projet de création à ROYAN d'un Centre d'Entraînement d'Aïkido dont le coût de base est estimé à 2.000.000 Frs T.T.C.
- de solliciter du Conseil Régional et du Conseil Général, les subventions au taux le plus élevé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Où signés au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Député-Maire
Le Premier Adjoint,



SOUS-PRÉFECTURE
DE
ROCHEFORT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 27 Décembre 1988

SR



LE SOUS-PREFET DE ROCHEFORT

à

Monsieur le Maire

de ROYAN

M Benoit
SG
ST

OBJET: Création d'un CENTRE REGIONAL D'AIKIDO
Demande de subventions de la REGION et du DEPARTEMENT

REFER: Délibération du Conseil Municipal en date du 12 Décembre 1988

Au cours de sa séance susvisée, votre Conseil Municipal a décidé la réalisation de l'opération citée en objet.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par courrier de ce jour, j'ai adressé un exemplaire de la délibération dont il s'agit à Monsieur le PREFET de la CHARENTE MARITIME, pour que sous son couvert, votre demande soit transmise aux services compétents.

Vous ne manquerez pas d'être tenu informé de la suite qui sera réservée à votre demande.

LE SOUS-PREFET



Pierre LATU

